

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Bianka Simard-Latulippe](#)

<https://www.cadre21.org/membres/138b1f838a46b9dffd362fee>

Date d'obtention : 2025-09-10 13:13:20



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La méthode SEXTO est une approche d'intervention rapide et éducative mise en place pour aider les milieux scolaires à gérer efficacement les situations de sextage impliquant des élèves. Elle comprend plusieurs étapes clés, coordonnées entre les intervenants scolaires, les services policiers et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).

Tout commence lorsqu'un intervenant scolaire formé repère ou reçoit un signalement lié à une situation de sextage. Cette personne devient le point d'entrée du processus et communique avec le service de police local. Une trousse d'intervention SEXTO est alors utilisée sur place, permettant une prise en charge structurée et documentée de l'événement.

Par la suite, les policiers transmettent le dossier au DPCP, qui évalue la nature de l'acte. Deux scénarios sont alors possibles : soit il s'agit d'un geste impulsif (souvent commis sans intention de nuire, par manque de jugement ou par pression sociale), soit d'un acte malveillant (diffusion délibérée dans le but de nuire ou d'humilier).

Dans les cas jugés impulsifs, les jeunes concernés, accompagnés de leurs parents, sont convoqués au poste de police. Lors de cette rencontre, ils sont sensibilisés aux conséquences juridiques, psychologiques et sociales de leurs gestes. Ils doivent également supprimer les images et s'engager officiellement à ne pas récidiver.

En revanche, si l'acte est considéré comme malveillant, une enquête criminelle complète est lancée, pouvant mener à des poursuites judiciaires.

Un aspect important de la méthode SEXTO est la rapidité de l'intervention. Alors que le système judiciaire traditionnel peut prendre plusieurs mois, voire plus d'un an, la méthode SEXTO permet de traiter un dossier en seulement quelques jours, généralement autour de quatre.

Enfin, il est essentiel de souligner que le jeune qui signale une situation de sextage n'est pas traité comme un délinquant, mais comme une victime. Cette approche vise à favoriser la dénonciation, à protéger les jeunes, et à les accompagner de manière bienveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que je dois toujours appliquer le protocole texto en questionnant le témoin et/ou le jeune en question afin de pouvoir remplir mes questionnaires et connaître les étapes à suivre. Je dois également confisquer le téléphone cellulaire ou l'appareil, mais ne jamais consulter le contenu. Je fais appel aux DPCP et ne réponds pas aux questions des journalistes.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode SEXTO est celle où le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) doit évaluer la nature de l'acte : est-ce un geste impulsif ou un acte malveillant? Cette distinction est essentielle, car elle détermine la suite de l'intervention – soit une démarche éducative, soit une enquête criminelle pouvant mener à des accusations judiciaires.

Ce qui rend cette étape particulièrement sensible, c'est la complexité des comportements des adolescents. Leurs gestes peuvent être influencés par la pression des pairs, le manque de jugement ou encore l'envie de plaisanter, sans toujours mesurer les conséquences. Distinguer une erreur de jeunesse d'une réelle intention de nuire demande beaucoup de discernement. Or, une mauvaise interprétation peut soit banaliser un geste grave, soit pénaliser injustement un jeune qui aurait plutôt besoin de soutien et d'éducation.

De plus, cette évaluation repose sur une collaboration entre plusieurs acteurs – l'école, la police et le DPCP – ce qui peut parfois entraîner des divergences de point de vue ou des délais. Il faut aussi garder à l'esprit que la décision prise à cette étape peut avoir un impact majeur sur la vie d'un adolescent, tant sur le plan personnel que légal.

En somme, cette étape demande un équilibre délicat entre justice, prévention et compréhension du développement des jeunes. C'est ce qui, selon moi, la rend la plus difficile à gérer dans l'ensemble de la méthode SEXTO.